

Décision n° D2022_013

Le président du conseil départemental,

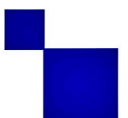
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment son article R2124-2 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises du marché d'entretien, maintenance et réparation des bâtiments gérés par le département de la Seine-Saint-Denis, sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents décomposé en six lots, pour une durée de quatre ans avec des seuils fixés à 1 500 000 euros HT pour le lot 1 et 12 000



Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220207-D2022_013-AR

000 euros HT pour le lot 2 et 12 000 000 euros HT pour le lot 3 et 9 000 000 euros HT
pour le lot 4 et 42 000 000 euros HT pour le lot 5 et 6 000 000 euros HT pour le lot 6 ;

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220207-D2022_013-AR